



COURSE DU PIC DU CABALIROS

CAUTERETS (Hautes-Pyrénées),
DIMANCHE 08 SEPTEMBRE 2019
REGLEMENT DE COURSE



1. GENERALITES

La course du Pic du Cabaliros est **une épreuve de course à pied en montagne** organisée par le Club Athlétique du Vignemale de CAUTERETS, association Loi 1901 N°0651001995. Elle est ouverte à tous (hommes et femmes - licenciés ou non, E, S, V1, V2, V3, V4).

La course aura lieu le **Dimanche 08 Septembre 2019**. Le départ sera donné à **9h sur l'Esplanade du Casino à CAUTERETS**. L'arrivée sera jugée au même endroit.

Épreuve en autonomie totale, un seul point d'eau au sommet du Pic du Cabaliros.

2 . PARCOURS

- Le parcours mesure **23kms** pour un **dénivelé positif de 1400m**. Le parcours sera balisé dans son **intégralité**.
- Route goudronnée le **premier kilomètre** (départ) et le **dernier kilomètre** (arrivée).
- **Attention** : le parcours est un **aller / retour**, les coureurs doivent se croiser sans se mettre en danger. Les coureurs encore dans la montée doivent la priorité à ceux qui descendent rapidement.
- **L'arrivée** sera jugée sur **l'Esplanade du Casino**

3. RAVITAILLEMENTS

- Aucun ravitaillement solide sur le parcours. **Les coureurs seront en autonomie complète**.

4. SECURITE GENERALE

- Assurée par les bénévoles sur les 5 points de contrôle (5 postes radios).
- Secours associatif

5. EQUIPEMENT MATERIEL

- **Aucun matériel n'est obligatoire**, cependant l'organisation fait appel à la responsabilité et l'autonomie de chaque coureur. **C'est une épreuve, en autonomie totale, en montagne**.
- Donc chaque coureur devra s'équiper en conséquence et en fonction des conditions météorologiques et du type de course.
- **L'organisation préconise:**
 - **une réserve d'eau**

- **une réserve énergétique puisque l'épreuve est en autonomie totale.**
- **les bâtons sont autorisés.**

6. INSCRIPTIONS

• Les inscriptions seront ouvertes par courrier uniquement, **à partir du lundi 08 Juillet 2019 jusqu'au samedi 31 août 2019.**

• **Le dossier complet comprend :**

1. Fiche d'inscription
2. Certificat médical conforme ou photocopie de licence
3. Chèque de 25 € de frais d'inscription à l'ordre du CAV Caunterets

et doit être adressé exclusivement par courrier à:

**Régine LARROUDE
BP 57
65110 CAUTERETS**

• **Téléchargement du profil de la course du règlement et du certificat médical et sur le site:**

www.race-caunterets.com

- **Les coureurs non licenciés devront télécharger un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied, du trail ou de la course en montagne, y compris en compétition** (De moins de 12 mois au jour de l'épreuve)
- **Les coureurs licenciés** adressent une copie de la licence en cours
- Le prix d'inscription est fixé à **25 euros**, comprenant le buffet de midi au Casino et l'accès aux Thermes du Rocher.
- Le nombre des participants est illimité

7. CHRONOMETRAGE

- Assuré par le Club Athlétique du Vignemale

8. DOSSARDS

- Le retrait **des dossards** se fera sur le lieu de départ (Casino) **à partir de 7h30 le**
- **Dimanche 08 Septembre 2019** les concurrents devront s'annoncer avec leur numéro de dossard (liste affichée sur le lieu de départ), munis d'une pièce d'identité.
- Les dossards seront récupérés dès la ligne d'arrivée franchie.
- **Rappel : Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

9. SERVICES OFFERTS A L'ARRIVEE

- Les coureurs pourront bénéficier de l'accès aux douches de la piscine municipale
- **Un ravitaillement conséquent attendra les coureurs après l'arrivée** : buffet énergétique et boissons seront servis à tous les participants.
- Un **buffet campagnard** sera proposé aux coureurs au moment de **la remise des prix**, des tickets repas pour les accompagnateurs seront disponibles sur place.

10. CLASSEMENTS - DOTATIONS - RECOMPENSES

Au retrait du dossard, le coureur recevra une dotation personnalisée incluse dans le prix d'inscription. Un classement général sera établi et officialisé après l'arrivée des derniers concurrents.

La remise des prix aura lieu sur l'Esplanade du Casino à 12h30 et récompensera :

- les 3 premiers hommes et femmes du classement scratch.
- le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme de chaque catégorie.

11. ABANDON

Tout abandon en cours d'épreuve, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de contrôle le plus proche.**

Le dossard sera rendu à ce même poste de contrôle pour éviter toute confusion.

Le coureur devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

12. ANNULATION

- Toute **demande d'annulation d'inscription devra être réalisée avant le 01/09/19**
- Cette demande devra être adressée à l'organisation **par courrier** à l'adresse suivante:
Régine LARROUDÉ
BP 57
65110 CAUTERETS
05.62.92.55.20
- Cette annulation ne sera acceptée que **sur présentation d'un certificat médical.** L'organisation remboursera le coureur à hauteur de 10 euros. **Passée cette date, aucune annulation ne sera prise en compte** et aucun remboursement ne sera possible.
- En cas d'annulation de la course pour des raisons internes à l'organisation, les coureurs seront remboursés.
- **A l'inverse, en cas d'annulation de l'épreuve indépendamment de la volonté de l'équipe organisatrice, (Météo, décision préfectorale par exemple...) aucun remboursement ne sera effectué.**

13. ASSURANCE/RESPONSABILITE

- **Responsabilité civile** : l'organisation est couverte par une assurance RC ponctuelle.
- Chaque coureur doit avoir une assurance individuelle accident.

14. DROIT A L'IMAGE

Le concurrent donne à l'organisation l'autorisation d'utiliser toutes photos, images ou vidéos le représentant à l'issue de la compétition.

Les coureurs renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation à ce sujet.

15. ETHIQUE-CONTROLE ANTIDOPAGE

Tous les concurrents s'engagent :

- **à respecter l'environnement.** Une attitude irréprochable des participants est attendue : **aucun déchet ne doit être jeté.**
- **à respecter scrupuleusement le balisage.**

- **à respecter tous les bénévoles et organisateurs** avant, pendant et après la course : eux aussi sont là pour le plaisir et pour votre plaisir.

Les concurrents se doivent **assistance mutuelle** : tout incident doit être signalé le plus vite possible au poste de contrôle le plus proche.

Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel **contrôle antidopage** sous peine de disqualification immédiate.

- **Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel contrôle antidopage sous peine de disqualification immédiate.**

16.DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Toute question d'ordre administratif et technique devra être envoyée par voie électronique à : cauterets.services@wanadoo.fr